

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

**2014-08-22 – Service des Eaux-Décision Modificative n°4**  
*Rapporteur : Thierry MARCJAN*



*Vu la délibération n°2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif du service des eaux  
Vu les délibérations du 5 juin 2014 approuvant le compte administratif 2013 et d'affectation du résultat*

Dans le cadre d'annulation de titres sur les années antérieurs, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 67  
 Fonctionnement \_ dépenses - compte 671 + 5 600 €  
 Fonctionnement – dépenses - compte 673 + 2 000 €

Chapitre 605  
 Fonctionnement – dépenses - 7 600 €

Dans le cadre du paiement des charges salariales des agents mise à disposition du service des eaux et notamment les agents mutualisés, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 022  
 Fonctionnement – dépenses - 26 000 €

Chapitre 012  
 Fonctionnement – dépenses – compte 6215 + 26 000 €


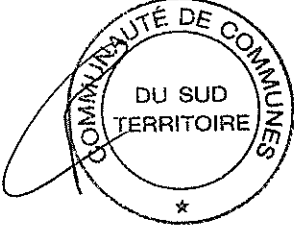
90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SERVICE DES EAUX (60300)	DM n°4 2014
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**  
ajustement 673

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605 : Achats d'eau	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses Imprévues ( exploitation )	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues ( exploitation )</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 600,00 €</b>	<b>33 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la décision modificative n°4 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2014 Et publication ou notification le 18 DEC. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>P. Oser</p> <p>P. Oser Pour le Président Le Vice-Président</p>
---	---

Pour le Président  
Le Vice-Président  
P. Oser

Préfecture du Terr. de Belfort
18 DEC. 2014
Service Courrier